

# LA RESSOURCE SOLIDARITÉ

*L'eau appelle et construit la solidarité, financière et humaine, à l'échelle locale comme au niveau mondial.*

## MALI : UNE GESTION COMMUNAUTAIRE DANS LES PETITES VILLES RURALES

*Le service public de l'eau potable peut à la fois être associatif et se professionnaliser.*

Depuis une vingtaine d'années, dans les petites villes rurales d'Afrique de l'Ouest (moins de 20 000 habitants en moyenne), la gestion communautaire pour assurer l'exploitation des réseaux d'adduction d'eau potable (AEP) est largement répandue (1). Dans ces petites villes, un collectif d'habitants, représentatif de la communauté, est responsable du service de l'eau en assurant la gestion d'installations financées le plus souvent par des projets de coopération internationaux. Les règles de gestion appliquées se veulent celles de professionnels de l'eau : l'application d'une tarification rigoureuse permet de recouvrir les coûts de fonctionnement et de maintenance et d'assurer le renouvellement d'une partie des équipements. Ce type de gestion du service de l'eau a été particulièrement développé par le gouvernement malien qui s'appuie largement sur les structures communautaires pour assurer l'accès à l'eau en milieu rural.

Dans une localité dotée d'une AEP, les familles utilisatrices d'une même borne fontaine se réunissent pour désigner deux délégués pour les représenter. Les délégués de l'ensemble des bornes fontaines se réunissent en assemblée générale, l'organe suprême pour prendre les décisions relatives à la gestion du service de l'eau et son développement. L'assemblée générale met en place un bureau de 6 à 10 membres chargés d'assurer la gestion du système. Le bureau, n'ayant pas nécessairement les compétences nécessaires pour assurer l'exploitation de l'AEP, recrute des professionnels techniques et financiers, salariés, et veille à la gestion quotidienne des installations. Le personnel salarié regroupe le plus souvent trois membres : un technicien chargé de l'entretien du réseau et du groupe électrogène, un gestionnaire chargé de l'émission des factures (suite à la lecture des index compteurs) et de la collecte des recettes de la vente de l'eau, et un gardien de la station de pompage.

Longtemps restées informelles, les associations d'usagers maliennes sont aujourd'hui pour la plupart dotées d'un statut juridique reconnu au sein du code de l'eau, qui leur permet de contracter avec des prestataires et de traiter avec les institutions bancaires.

(1) *La gestion du service de l'eau dans les petites villes*, synthèse de la rencontre inter-États d'Afrique de l'Ouest, Nouakchott, pS-Eau, 2002.



Les associations d'usagers sont des structures de gestion particulièrement adaptées pour assurer le service public de l'eau en milieu rural, à destination d'une clientèle n'ayant pas encore l'habitude d'un service de type urbain, et en général peu solvable. Par leur proximité elles sont en mesure de gérer localement les conflits, de faire preuve de flexibilité face aux difficultés de recouvrement des factures, et d'être attentives aux demandes des usagers pour améliorer le service. Néanmoins, ces exploitants associatifs du milieu rural ont aussi leurs limites. En l'absence de motivation, notamment sur le plan financier, certains montrent parfois des signes d'essoufflement. Par ailleurs, ne possédant pas de capital, les associations d'usagers ne disposent pas de garantie en cas de mauvaise gestion. Enfin, les compétences pointues nécessaires pour gérer des installations complexes sur le plan technique font parfois défaut.

Depuis quelques années, le secteur de l'eau en milieu rural a subi deux profondes mutations : d'une part la décentralisation a confié la maîtrise d'ouvrage du service de l'eau aux communes rurales, et d'autre part les systèmes AEP se sont, dans certaines localités, grandement complexifiés suite à l'extension des réseaux et au développement des branchements privés. Les attentes vis-à-vis des associations d'usagers se sont donc accrues, nécessitant une plus grande spécialisation dans l'exécution de leurs missions et l'obligation de résultats. L'enjeu consistait donc à assurer la professionnalisation des exploitants associatifs qui, s'ils possèdent des compétences indéniables, font également preuve de certaines lacunes à combler.

Pour relever ce défi de la professionnalisation des exploitants, le gouvernement malien a développé une stratégie originale d'appui et de suivi technique et financier des associations d'usagers. Pour mettre en œuvre cette stratégie, l'opérateur de suivi sélectionné est relié par radio à chaque exploitant pour orienter le travail des gestionnaires et techniciens (2). Ce suivi s'accompagne d'un audit semestriel qui consiste à analyser les résultats d'exploitation de l'AEP et à porter une appréciation sur les performances du réseau. Chaque audit est accompagné d'une restitution auprès de l'assemblée générale de l'association d'usagers et des autorités communales (3).

La gestion du service public de l'eau en milieu rural par des acteurs non professionnels, appuyée par une expertise externe visant à encadrer, accompagner et contrôler les associations d'usagers, présente aujourd'hui des résultats prometteurs : optimisation de l'exploitation des équipements, baisse du coût de revient de l'eau, transparence de gestion assurée vis-à-vis des usagers. C'est en s'appuyant sur ce modèle que le Mali tente aujourd'hui de relever le défi de l'accès à l'eau pour tous en milieu rural.

**Denis Desille**

*Programme Solidarité Eau, [www.pseau.org](http://www.pseau.org)*

(2) Ce travail de suivi consiste, notamment, à rappeler les problèmes prévisibles et les achats importants à prévoir, les procédures à suivre pour l'entretien et les réparations, et, d'une manière générale, à répondre à toute demande de renseignements de la part des exploitants.

(3) Pour toutes ces prestations, l'opérateur est rémunéré selon un principe de péréquation solidaire : chaque exploitant, quelque soit la taille de l'AEP et le nombre d'usagers desservis, finance cet appui sur la base de 20 FCFA pour chaque mètre cube produit. En milieu rural, le coût de revient d'un mètre cube d'eau est compris entre 250 et 400 FCFA.